

OBJET: ADOPTION COMPTE ADMINISTRATIF 2022

RAPPORTEUR: Nho GALLOIS

EXPOSÉ

Il convient d'examiner le compte administratif 2022 de la commune, identique en tout point au compte de gestion, qui s'établit comme suit :

Fonctionnement

BP 2022	4 124 025€	BP 2022	4 124 025€
Dépenses réalisées	3 806 672.85€	Recettes réalisées	4 082 857.32€

Résultat de l'exercice	276 184.47€
------------------------	-------------

<u>Investissement</u>

BP 2022	4 562 000€	BP 2022	4 562 000€
Dépenses réalisées	1 684 081.80€	Recettes réalisées	2 872 667.05€

Resultat de l'exercité	Résultat de l'exercice 1 188 585.25€
------------------------	--------------------------------------

Soit un résultat de clôture de l'exercice 2022

Budget principal	Résultat à	la	Part affecté	à Résultat de	Résultat	de
	clôture	de	l'investissemer	nt l'exercice 2022	clôture	de
	l'exercice 2021		en 2022		l'exercice	
					2022	
Investissement	-107 936.93	€	-	1 188 585.25€	1 080 648.	32€
Fonctionnement	639 211.02	€	306 936.93€	276 184.47€	608 458.5	6€
TOTAL	531 274.09	€	-	1 464 769.72€	1 689 106.	88€

Les résultats de l'exercice étant positifs en section de fonctionnement et d'investissement, les résultats de clôture de l'exercice seront respectivement en recettes (002 & 001), sans qu'il soit nécessaire de prendre une délibération spécifique relative à l'affectation de résultat.

Monsieur Patrice QUITTARD, Maire, ne prend pas part au vote.

PROPOSITION

Vu le code général des collectivités territoriales, Vu le compte administratif 2022 de la commune annexé à la présente décision, Considérant l'avis émis par le pré-conseil le 14 Mars 2023,

Il est proposé au conseil municipal :

- **D'ADOPTER** le compte administratif 2022 de la commune.